



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 février 2017

L'an deux mille dix-sept le 23 février, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 16 février 2017, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA), Benoît VANDENBAVIERE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Absents excusés : Mr Rachid BEN AMOR (CAPSO), Mr Franck DELABASSERUE (CCPO), Mr Franck DUPONT (CAPSO)

Suppléants présents : Mr Daniel PIQUET (CCRA), Mr Jean PECQUEUX (CCRA)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
27 MARS 2017

01/2017 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Président expose que le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire prévue par l'article L 2312-1 du CGCT, il permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité et de discuter des choix budgétaires avant le vote du budget primitif.

Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré à 11 voix pour et 0 voix contre, le conseil syndical décide de prendre acte de la tenue de ce débat sur la base du rapport joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **24 MARS 2017**

Le Président, José BOUFFART





24 MARS 2017

SYMVAHEM

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

PREAMBULE

Préalablement à la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2017, il convient de rappeler les deux grands domaines d'intervention du SYMVAHEM, qui se décomposent en programmes d'actions.

1. Lutte et prévention des inondations

- Les actions de lutte contre les inondations figurant au **dossier PAPI**
- Les actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur les parcelles agricoles : opération dite « **hydraulique douce** »
- L'acquisition et la mise à disposition aux habitants de matériel anti-inondation : opération dite « **protection individuelle rapprochée** ».

2. Préservation et valorisation de la Hem et de ses affluents

- Les actions de restauration et d'entretien de la Hem et ses affluents 2015-2024 : opération dite « **plan de gestion de la Hem** »
- Les actions de rétablissement de la continuité écologique : opération dite « **aménagement des barrages** » (aménagement des moulins ayant une obligation réglementaire au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement)

Les projets du syndicat s'appuient sur les orientations du contrat de rivière qui est à l'origine de la création du syndicat et sur les orientations du SAGE du Delta de l'Aa.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

27 MARS 2017

RAPPEL DU BILAN 2016

L'année 2016 est marquée par un volume d'activités sans précédent depuis la création du syndicat du fait de la concrétisation de nombreuses opérations.

Parmi ces opérations, il est à noter la réalisation des travaux d'aménagement des barrages des moulins de Zouafques et de Nordausques (MO FDAAPPMA62), le démarrage de ces mêmes travaux pour les moulins de Recques sur Hem et Polincove. D'autres actions ont été réalisées dans le cadre de la préservation et la valorisation de la Hem et de ses affluents, des opérations de restauration et d'entretien : mise en place d'abreuvoirs en descente empierrée et passage à gué, pose de clôtures et pompes de prairies, prestations de restauration de la ripisylve. Pour mieux communiquer sur le plan de gestion, un guide technique pour les riverains et usagers de la Hem et de ses affluents a été publié et distribué dans chaque commune.

L'année 2016 a également été marquée par l'achèvement des études dans le cadre du programme d'action et de prévention des inondations mené à l'échelle du SAGE du Delta de l'Aa et piloté par le pôle métropolitain Côte d'Opale. Programme qui en toute fin d'année a été labellisé par la commission mixte inondation au niveau national ouvrant droit à des subventions des partenaires engagés dans ce partenariat : agence de l'eau, Etat, région, département et maîtres d'ouvrage concernés. La lutte contre les inondations reste au cœur des préoccupations

du syndicat, la preuve par l'acquisition de matériels adaptés pour protéger les habitations les plus vulnérables. Enfin, toujours dans le cadre du même volet, les aménagements « hydraulique douce » inaugurés en 2014 ont fait l'objet d'un suivi technique et de travaux d'entretien. Pour compléter ces réalisations, la chambre d'agriculture a proposé au SYMVAHEM un deuxième programme d'intervention dont le début des travaux est envisagé en 2017.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

La mise en œuvre du programme d'action et de prévention des inondations

Le PAPI d'intention désormais labellisé, il convient pour chaque maître d'ouvrage de passer à la phase opérationnelle avec le soutien des financeurs prenant part au programme. Le programme prévoit sur une période de 6 ans la réalisation de zones d'expansion de crues à Audenfort (1 138 100 euros), en amont du Breuil (810 500 euros), à proximité du barrage de la Leulenne (860 800 euros), sur le site de Sanghen (283 600 euros). Soit un total de 3 093 000 euros financé en théorie à 80%.

Une ingénierie spécifique pour le suivi technique de ce dossier devra être recrutée, afin d'associer le plus largement possible toutes les parties prenantes : agriculteurs, propriétaires, élus, partenaires techniques et financiers. Ce recrutement doit s'appuyer sur les initiatives déjà menées en la matière par les syndicats « voisins ». C'est pourquoi, il sera proposé un partenariat avec le SMAGEAa de manière à ce que l'agent qui sera recrutée travaille en parfaite collaboration avec ce syndicat qui bénéficie déjà d'une expérience certaine en termes d'aménagement de zones d'expansion de crues. Le déménagement de ce syndicat dans de nouveaux locaux apparaît sur ce point comme une opportunité à saisir pour y prévoir un espace de travail dédié à cet agent.

Le deuxième programme « hydraulique douce »

Après avoir réalisé un premier programme d'aménagements composé de 2413 m de haies et de 250 m de fascines), le SYMVAHEM en étroite collaboration avec la chambre d'agriculture va réaliser un deuxième programme de travaux en ce début d'année 2017 qui prévoit la plantation de 3 127 ml de haies et 367 ml de fascines répartis sur l'ensemble du bassin versant de la Hem.

Pour pérenniser ces aménagements, un plan d'entretien triennal 2018-2020 reprenant l'ensemble des deux programmes va être élaboré en 2017 dans la continuité du plan d'entretien 2015-2017 en cours de mise en œuvre pour les ouvrages du premier programme. Parallèlement, il est proposé de mettre en place une démarche agro-écologique sur le territoire.

Distribution des barrières anti-inondation

Après un long travail de concertation, de définition des besoins, de lancement des marchés et d'organisation de la mise à disposition du matériel, les équipements spécifiques de protection des habitations ont été distribués aux propriétaires/locataires des habitations les plus vulnérables. 185 équipements distribués pour 125 862 euros HT. Un complément à la marge sera proposé en 2017 pour clôturer l'opération.

La poursuite des actions du plan de gestion

Un plan de gestion entretien 2016-2018 a été élaboré et les travaux vont se poursuivre cette année pour compléter le travail déjà réalisé en 2016: 77 embâcles (dont le volume est supérieur à 3 m³) retirés et évacués, surveillance du réseau hydrographique sur l'ensemble du linéaire.

Par ailleurs, un programme de restauration 2017 va être élaboré et mis en œuvre en complément du programme de travaux de restauration 2016 qui est en cours de finalisation : 7 agriculteurs ont été conventionnés soit 29 parcelles conventionnées, 3 km de clôtures, 19 abreuvoirs, 1 passage à gué, 2 ponts, comblement d'une brèche en rive gauche en amont du barrage Leulenne à Tournehem-sur-la-Hem, tressage de saule sur 88 mètres, 3.4 km d'élagage / recépage et 1.4 km de plantation.

La poursuite des travaux d'aménagement des barrages

Les travaux débutés courant 2016 seront achevés courant 2017 en ce qui concerne les barrages de Recques sur Hem, Polincove, en complément des barrages déjà réalisés (Nordausques et Zouafques). La phase de travaux aux moulins Delzoide et Vandroy de Tournehem sur la Hem et la pisciculture du Hamel à Clerques est programmée en 2017.

L'aménagement des ouvrages du moulin Leulenne à Tournehem sur la Hem, sous maîtrise d'ouvrage Agence de l'Eau Artois-Picardie, est planifié en 2017. Les travaux d'abattage commencent en mars prochain.

Les travaux d'Audenfort, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF, sont également programmés en 2017 (sous réserve de l'avancement de l'instruction des dossiers réglementaires).

PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement	25 472	29 393,54	58 976,22	91 449,72	115 839.15
Evolution depuis n-1		+ 3 921,54	+ 29 582,68	+ 32 473,50	+ 24 389.43

En 2016, les dépenses de fonctionnement comprennent essentiellement :

- des dépenses de personnel (dont la quote-part hors subvention pour le salaire de l'animatrice) et d'indemnités élus + participation PAPI pour 53 979.77 euros.
- des charges courantes pour 37 243.38 euros (dont 31 773.74 euros pour les frais d'entretien hydraulique douce)

En 2016, la convention de partenariat avec le syndicat mixte des Caps et Marais d'Opale et l'Agence de l'eau a été renouvelée pour une durée de trois ans.

Depuis sa création, le fonctionnement administratif du syndicat est assuré par deux agents à temps non complet. Un coordinateur à raison de 6h / semaine et une secrétaire à raison de 12h / semaine.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation du fait du passage de certaines études et certains travaux en section de fonctionnement afin de bénéficier de subventions sur les montants TTC.

Recettes de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	49 184,62	50 414,24	87 867	114 833,68	138 930.35
Evolution depuis n-1		+ 1 229,62	+ 37 452,76	+ 26 966,68	+ 24 096.67

Pour faire face à ses nombreux engagements, le SYMVAHEM a sollicité une hausse des cotisations annuelles auprès des EPCI membres, une hausse globale de 23 410 euros.

Les partenaires institutionnels (agence de l'eau, conseil régional, conseil départemental, FEDER) sont sollicités sur chaque programme d'actions.

Il est à noter un fort décalage (prévu) entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement	54 971,45	39 153,07	61 372,09	208 128,02	922 010.77
Evolution depuis n-1		- 15 818,38	+ 22 219,02	+ 146 755,93	+ 713 882.75

Les dépenses d'investissement sont essentiellement composées de frais d'études et de travaux.

En 2017, la fin des travaux d'effacement des barrages à Polincove, Recques sur Hem, Hamel, Vandroy représentera une grande part du budget, complété par les travaux du moulin Delzoide.

Recettes d'investissement

	2012	2013	2014	2015	2016
--	------	------	------	------	------

Recettes d'investissement	25 949,61	86 520,45	23 322,43	376 522.48	782 154.57
Evolution depuis n-1		+ 60 571,84	- 63 198,02	+ 353 200,05	+ 405 632.09

Les subventions d'investissement sont versées au rythme d'avancement des études.

En 2016, les subventions suivantes ont été enregistrées :

- 50 % de la subvention de l'AEAP (23 824 €) concernant l'étude d'Aquatec pour les Moulins de Zouafques, Hamel et Vandroy,
- 100 % de la subvention de l'AEAP (7 511.64 €) concernant les frais de publication de l'enquête publique pour la Continuité écologiques des Barrages de Recques sur Hem et Polincove
- 100 % de la subvention de l'AEAP (11 730 €) concernant les frais de publication de l'enquête publique du Plan de Gestion
- 100 % de la subvention de l'AEAP (3840 €) concernant l'étude menée par Aquatec pour le Moulin de Audenfort
- 50 % de la subvention de l'AEAP (13 488 €) concernant l'étude menée par Aquatec pour le Moulin Delzoïde
- 60 % de la 1^{ère} tranche de la somme des travaux réalisés dans le cadre de l'entretien HD (3057.44 €)
- 50 % de la subvention de l'AEAP (45 862 €) concernant les travaux de restauration 2015
- 50 % de la subvention de l'AEAP (266 710.50 €) concernant les travaux rétablissement de la continuité écologique sur les 5 barrages

Ainsi, en 2017, plus de 1 078 675.50 euros sont à encaisser sur des études et travaux déjà payés.

- Etude Cariçaie sur les Moulins de Recques et Polincove : 28 392 €
- Etude Aquatec sur les Moulins de Zouafques, Hemel et Vandroy : 23 824 €
- Etude Chambre d'Agriculture 2^{ème} programme HD : 12 084 €
- Etude Aquatec pour le Moulin Delzoïde : 13 488 €
- Plan de gestion de la Hem : 45 862 €
- Travaux de la continuité écologique sur le 5 barrages AEAP : 266 710.50 €
- Travaux de la continuité écologique sur le 5 barrages FEDER : 472 379.00 €
- Travaux d'entretien de la Hem et ses affluents : 25 070.00 €
- Travaux plan de restauration 2016 – 2017 : 129 473 €
- Travaux d'implantations 2^{ème} programme HD : 50 193 €
- Enquête Publique Moulin de Audenfort : 11 200 €

GESTION DE LA DETTE

Dans le cadre de la dette, le SYMVAHEM a eu recours à un premier emprunt d'un montant de 230 000 euros visant à financer l'acquisition des barrières anti-inondation et les premiers travaux du plan de gestion.

aux conditions suivantes :

- Type de prêt : prêt amortissable
- Taux du prêt : 1.69% (TEG : 1.73%)
- Durée : 10 ans
- Montant de l'annuité 2017 : 25 191,57 euros dont 3526.95 € d'intérêts
- date de la première échéance : 25/11/2016

De plus, il a eu recours un prêt relais d'un montant de 400 000 euros qu'il conviendra de rembourser au plus tard en septembre 2018. Intérêts à régler en 2017 : 2 799.76 €

Enfin, une ligne de trésorerie d'un montant de 350 000 euros a également été ouverte avec un tirage à ce jour de 230 000 euros.

Le syndicat a mis en place les solutions financières adaptées pour faire face à des investissements importants au regard de sa structure budgétaire. Aussi, en cette année 2017, plus encore qu'en 2016, il faudra se montrer prudent sur l'engagement des dépenses au risque de ne pouvoir payer les charges de fonctionnement obligatoires.

C'est pourquoi le suivi très régulier de la trésorerie reste indispensable.



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du jeudi 23 février 2017*

L'an deux mille dix-sept le 23 février, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 16 février 2017, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Absents excusés : Mr Rachid BEN AMOR (CAPSO), Mr Franck DELABASSERUE (CCPO), Mr Franck DUPONT (CAPSO)

Suppléants présents : Mr Daniel PIQUET (CCRA), Mr Jean PECQUEUX (CCRA)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

02/2017 - DELIBERATION DE PRINCIPE - DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Monsieur le Président rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil sont tenus d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherche et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien par l'assemblée délibérante sur proposition du Président.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée de fixer la durée des amortissements comme suit :

Biens	Durées amortissement
Logiciel	2 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	2 ans
Frais d'études	5 ans

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité de fixer ces durées en amortissement

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président.*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

- 2 MARS 2017

Le Président, José BOUFFART



- 2 MARS 2017



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 MARS 2017



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

Extrait du Registre des Délibérations ***Séance du jeudi 23 février 2017***

L'an deux mille dix-sept le 23 février, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 16 février 2017, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Absents excusés : Mr Rachid BEN AMOR (CAPSO), Mr Franck DELABASSERUE (CCPO), Mr Franck DUPONT (CAPSO)

Suppléants présents : Mr Daniel PIQUET (CCRA), Mr Jean PECQUEUX (CCRA)

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

03-2017 / DELIBERATION D'AMORTISSEMENT : LOGICIEL COMPTABILITE ET ORDINATEUR PORTABLE

Monsieur le Président rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil sont tenus d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget primitif d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042 et d'une recette en investissement au chapitre 040

Avant le vote du budget 2017 il est donc obligatoire de prévoir l'amortissement du logiciel de comptabilité MAGNUS acheté en 2015 pour un montant total de 2 289.60 €, ainsi que l'achat d'un ordinateur portable pour le SYMVAHEM d'un montant de 1 373.88 € sur une durée de 2 ans comme suit :

<u>Biens</u>	<u>Durée amortissement</u>	<u>Coût Global</u>	<u>Annuité 2017</u>	<u>Annuité 2018</u>
Logiciel comptabilité	2 ans	1929.6	964 €	965.6 €
	2 ans	360 €	180 €	180 €
Ordinateur	2 ans	1373.88 €	686 €	687.88 €

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité de valider ces amortissements.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président.*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

- 2 MARS 2017

Le Président, José BOUFFART




- 2 MARS 2017




REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 MARS 2017